



# **Conseil Communautaire**

**22 mai 2025**

**Procès-verbal**

L'an deux mil vingt-cinq, le 22 mai, le Conseil Communautaire de la Beauce Loirétaine dûment convoqué le 16 mai 2025, s'est réuni à la salle polyvalente de Boulay-les-Barres, sous la présidence de Monsieur Thierry BRACQUEMOND, Président.

Conseillers en exercice : ..... 42  
Conseillers présents : ..... 29  
Pouvoir(s) : ..... 7  
Votants : ..... 36

**Conseillers titulaires présents :**

**Artenay :** JACQUET David, CHEVOLOT Laurence, GUDIN Pascal  
**Boulay-les-Barres :** GUILLON Bertrand, BAILLON Olivier  
**Bricy :** PERDEREAU Louis-Robert  
**Bucy-le-Roi :** GREFFIN Gervais  
**Bucy-Saint-Liphard :** REIG Denis  
**Cercottes :** SAVOURE-LEJEUNE Martial  
**Chevilly :** JOLLIET Hubert, LORCET Dominique, PELLETIER Claude, JOVENIAUX Nadine  
**Coinces :** PAILLET Alban  
**Gémigny :** CAILLARD Joël  
**Gidy :** BERNABEU Jean-Paul, BUISSON Annick, PERDEREAU Benoit  
**Huêtre :** BRACQUEMOND Thierry  
**Patay :** GUISET Eric, VOISIN Patrice  
**Ruan :** LEGRAND Anne-Elodie  
**Rouvray-Sainte-Croix :** BEUCHERIE Elodie  
**Saint Péray la Colombe :** PELE Denis  
**Sougy :** DAVID Eric, LEGRAND Fabienne  
**Trinay :** SOUCHET Christophe  
**Villeneuve-sur-Conie :** CISSE Sylvie

**Conseillers suppléants présents ayant pris part au vote :**

**La Chapelle-Onzerain :** RICHER Dominique suppléant de CHASSINE-TOURNE Aline

**Conseillers titulaires absents ayant donné pouvoir :**

**Artenay :** DAUDIN René donne pouvoir à JACQUET David  
**Chevilly :** SEVIN Marc donne pouvoir à PELLETIER Claude, LEGRAND Catherine donne pouvoir  
JOLLIET Hubert  
**Gidy :** MERCIER Véronique donne pouvoir à BUISSON Annick  
**Patay :** PINET Odile pourvoir à VOISIN Patrice  
**Saint Sigismond :** BOISSIERE Isabelle donne pouvoir à LEGRAND Fabienne  
**Tournois :** BATAILLE Muriel donne pouvoir à DAVID Eric

**Conseillers excusés :**

**Patay :** LAURENT Sophie, BRETON Julien

**Conseillers absents :**

**Lion-en-Beauce :** MOREAU Damien  
**Cercottes :** EDRU Pascal, DUMINIL Marie-Paule  
**Villamblain :** CLAVEAU Thierry

**Secrétaire de séance :** Hubert JOLLIET

Monsieur le Président invite Bertrand Guillon à prendre la parole devant l'assemblée délibérante. Monsieur Guillon fait le point des travaux en cours sur sa commune et fait un point sur le public attendu lors du meeting de Bricy les 24 et 25 mai prochains. Bertrand Guillon rappelle que ce mois de mai 2025 est celui du

dixième anniversaire du décès de Nicole Pinsard. Il explique que le 6 septembre sera inaugurée la salle polyvalente qui portera désormais son nom. Monsieur le Président fait part de son attachement à Nicole Pinsard qui l'a accompagné au début de sa vie politique.

Après avoir fait l'appel et constaté le quorum, Monsieur le Président procède à l'ouverture de la séance.

## **OUVERTURE DE LA SEANCE**

### **1/ Validation du Procès-Verbal du Conseil communautaire du 24 avril 2025**

Il est proposé de valider le Procès-Verbal de la séance du Conseil communautaire du 24 avril 2025.

Le projet de PV a été annexé à l'envoi de la convocation.

**Il est proposé au Conseil communautaire de :**

- valider le Procès-Verbal de la séance du Conseil communautaire du 24 avril 2025.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité.**

Monsieur le Président rappelle que le projet de PV de la séance du 24 avril 2025 a été annexé à la note de synthèse envoyée vendredi 16 mai 2025.

Le procès-verbal est validé à l'unanimité.

### **2/ Délibération n°C2025 58 : Désignation d'un secrétaire de séance**

**Rapporteur :** Thierry BRACQUEMOND

Conformément aux articles L5211-3 et L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé de désigner un secrétaire de séance parmi les conseillers communautaires ainsi qu'un auxiliaire, pris en dehors de ses membres, qui assiste aux séances mais sans participer aux délibérations.

**Il est proposé au Conseil communautaire de :**

- désigner Hubert Jolliet en tant que secrétaire de séance et,
- désigner Madame Francine Moronvalle en tant que secrétaire auxiliaire,
- autoriser Monsieur le Président ou le vice-président assurant sa suppléance à signer tout document se rapportant à ce dossier.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité.**

### **3/ Délibération n°C2025 59 : Convention relative à la participation de la CCBL au financement d'étude nécessaire au SERM de l'Orléanais**

**Rapporteur :** Thierry BRACQUEMOND

Les déplacements à l'échelle des aires d'attractions d'Orléans se font aujourd'hui en voiture en très grande majorité, engendrant de considérables externalités négatives pour le territoire (pollution, accidentologie,

pouvoir d'achat...). Au vu des enjeux, il a été considéré qu'il est nécessaire d'aller plus loin que ce qui a été fait, en élaborant un projet global ambitieux pour les territoires.

Les objectifs de la démarche sont :

- De penser, ensemble et chacun dans sa compétence, l'aménagement de ce territoire pour désenclaver les territoires ruraux et périurbains, favoriser le développement des mobilités durables, et de mettre en cohérence les schémas de mobilités territoriaux
- De développer, ensemble et chacun dans sa compétence, des services et des infrastructures adaptés aux besoins, avec des énergies cohérentes avec les projets des territoires, permettant de faciliter le report vers les mobilités durables
- De mieux connecter les solutions de mobilités et les réseaux (train, car, tram, bus, vélos, marche, nouvelles mobilités etc.), pour faciliter l'intermodalité, par des pôles d'échanges pertinents et aménagés en faveur du développement des mobilités durables
- De rechercher des solutions d'hybridation des réseaux et des services, pour s'appuyer sur les avantages respectifs de chaque mode (information commune, billets uniques, etc...)
- Repenser l'articulation entre les différents réseaux et modes de transport en plaçant l'utilisateur au cœur des réflexions, afin de proposer une alternative fluide et intuitive à la voiture individuelle.

Le travail de constitution de feuilles de routes opérationnelles a été engagé dès le début de l'année 2024 et a abouti à l'obtention du label de SERM pour les deux projets au début de l'été 2024.

En particulier, la thématique financement et gouvernance a fait l'objet d'un approfondissement au premier semestre 2024, via une étude juridique entièrement financée par la Région Centre-Val de Loire. L'objectif était d'identifier des structures juridiques pouvant assurer un rôle de coordination des acteurs sur le long terme, et potentiellement générer de nouvelles recettes pour financer le projet. Cette étude a conclu que les deux structures les plus prometteuses étaient le Groupement d'Intérêt Public et le Syndicat Mixte SRU, bien que n'apportant pas entière satisfaction.

Le report de la conférence de financement prévue dans la loi SERM, ainsi que la volonté des acteurs d'avancer sur ce sujet malgré l'absence d'évolutions au niveau national a conduit les acteurs à proposer d'approfondir dès maintenant les 2 solutions présélectionnées suite à l'étude réalisée début 2024. Les objectifs sont d'aider au choix de la structure et d'avancer le maximum sur cette thématique, en vue de nourrir les futurs dossiers de demande de statut.

Le financement de cette étude fait l'objet de la présente convention qui doit fixer les modalités administratives, techniques et financières de la participation de l'Etat, d'Orléans Métropole à la réalisation de l'étude juridico-stratégique en vue de préfigurer les structures de gouvernance des SERM de l'Orléanais et de Touraine, qui sera réalisée en maîtrise d'ouvrage par la Région Centre Val de Loire. Les EPCI de l'Orléanais ont souhaité participer financièrement à cette étude. Les clés de répartition sont en cours de définition. La participation de la CCBL est de l'ordre de 500 €.

#### **Il est proposé au Conseil Communautaire de :**

- autoriser Monsieur le Président à signer cette convention en cours de finalisation,
- autoriser Monsieur le Président ou le vice-président assurant sa suppléance à signer tout document se rapportant à ce dossier

#### **Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité.**

Monsieur le Président donne des précisions sur la mobilité et sur les expérimentations en cours sur les navettes, tout en reprenant le contexte de la participation financière des coopératives. Monsieur le Président rapporte les propos de la SNCF qualifiant la ligne Orléans Bricy de stratégique. Monsieur Louis-Robert Perdureau rappelle les problèmes de réglementation liés à l'ouverture des passages à niveau.

Monsieur le Président fait part du coût de la réfection des lignes et des trains et des incertitudes qui règnent autour de la ligne Orléans Châteaudun.

David Jacquet fait le point des multiples projets engagés : la ligne POLT, le respect des horaires et la desserte des villages. Louis-Robert Perdereau souligne qu'il avait participé il y a une vingtaine d'années à une réunion où il était question de relier tous les trains de marchandises autour de Paris.

Monsieur Savoure-Lejeune évoque l'existence d'un projet de ferroutage dont Monsieur le Président confirme la réalisation.

#### **4/ Délibération n°C2025 60 : Convention relative à la désignation d'un Médiateur de l'eau**

**Rapporteur : Fabienne LEGRAND**

Vu la loi n°2014-344 du 17 mars 2014 dite « loi consommation »,

Vu le livre VI du code de la consommation relatif au règlement des litiges – Titre 1<sup>er</sup> – Médiation ;

La Médiation de l'eau, créée en octobre 2009, est un dispositif de médiation de la consommation qui permet de faciliter le règlement amiable des litiges de consommation se rapportant à l'exécution du service public de distribution d'eau et/ou d'assainissement des eaux usées, opposant un consommateur et son service d'eau ou d'assainissement situé en France Métropolitaine et Outre-Mer.

La convention a pour objet d'établir les engagements réciproques de la Médiation de l'eau et de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine afin de permettre aux usagers de recourir aux services de la Médiation de l'eau et de préciser les conditions dans lesquelles les prestations sont rendues par la Médiation de l'eau.

Le Médiateur de l'eau satisfait aux exigences réglementaires et remplit les conditions prévues à l'article L.613-1 du code de la consommation et figure sur la liste des Médiateurs notifiée à la Commission Européenne par la Commission d'Evaluation et de Contrôle de la Médiation de la Consommation (CECMC).

Ainsi, le Médiateur de l'eau garantit au consommateur le respect de certains critères de qualité tels que : diligence, compétence, indépendance, impartialité, transparence, efficacité et équité.

En passant cette convention avec la Médiation de l'eau, la Communauté de Communes, responsable et gestionnaire du service public de l'eau et de l'assainissement garantit à tout consommateur relevant du service, le recours à un dispositif de règlement amiable des litiges prévu par le code de la consommation.

La convention est conclue pour une durée indéterminée.

Pour l'année 2025 :

- ♦ Le nombre d'abonnés de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine, eau potable est de 6366, assainissement collectif est de 3727 soit un total de 10 093 au 1<sup>er</sup> janvier 2025,
- ♦ Le montant de l'abonnement sera de 196,90 € euros HT,
- ♦ Le barème des prestations rendues applicables est annexé.

#### **Il est proposé au Conseil Communautaire de :**

- autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat et de prestation de services avec la Médiation de l'eau, ainsi que toutes les pièces consécutives à son exécution,
- dire que ces dépenses seront imputées sur les budgets annexes correspondant,

- autoriser Monsieur le Président ou le vice-président assurant sa suppléance à signer tout document se rapportant à ce dossier

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité.**

#### **5/ Délibération n°C2025 61 : Attribution aide économique**

**Rapporteur :** David JACQUET

Le développement économique est une compétence partagée avec la Région Centre-Val de Loire. Le règlement d'aides aux entreprises confie l'octroi des aides de moins de 5000 euros aux EPCI. Les aides supérieures à ce montant sont accordées par la Région Centre-Val de Loire. Une entreprise du territoire a contacté la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine pour bénéficier d'une aide.

Madame Jahier a sollicité une aide pour la réhabilitation d'un salon de coiffure sur la commune de Chevilly. Les dépenses éligibles concernent la remise aux normes électrique, la plomberie, du mobilier de coiffure pour un montant de 22 600 €

La commission économie, réunie le 13 mai 2025 a émis un avis favorable pour une aide de 5 000 €.

**Il est proposé au Conseil Communautaire de :**

- accorder une aide de 5000 € à Madame Jahier,
- autoriser Monsieur le Président ou le Vice-Président assurant sa suppléance à prendre toutes mesures relatives à ce dossier.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité.**

#### **6/ Délibération n°C2025 62 : Attribution aide économique**

**Rapporteur :** David JACQUET

Le développement économique est une compétence partagée avec la Région Centre-Val de Loire. Le règlement d'aides aux entreprises confie l'octroi des aides de moins de 5000 euros aux EPCI. Les aides supérieures à ce montant sont accordées par la Région Centre-Val de Loire. Une entreprise du territoire a contacté la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine pour bénéficier d'une aide.

La SAS Lopez a sollicité une aide pour la création d'un atelier/show-room à la Chapelle-Onzerain pour la vente de produits locaux sous forme de paniers garnis. Les dépenses éligibles concernent un investissement en matériel de 7 426,52 €.

La commission économie, réunie le 13 mai 2025 a émis un avis favorable pour une aide de 2 228 €.

**Il est proposé au Conseil Communautaire de :**

- accorder une aide de 2 228 € à SAS Lopez,
- autoriser Monsieur le Président ou le Vice-Président assurant sa suppléance à prendre toutes mesures relatives à ce dossier.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité.**

Monsieur Jacquet répond aux précisions sur l'activité du garage Perrault demandées par Monsieur Savoure-Lejeune.

### **7/ Délibération n°C2025 63 : Demande de subventions Fonds Vert au titre des actions inscrites dans le PCAET**

**Rapporteur :** Thierry BRACQUEMOND

Certaines actions inscrites au PCAET peuvent faire l'objet d'un financement au titre du fonds vert.

**Il est proposé au Conseil Communautaire de :**

- autoriser Monsieur le Président à déposer des dossiers de subvention au titre du fonds vert

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité.**

### **8/ Affaires diverses**

Patrice Voisin fait un point concernant l'actualité des services techniques.

En ce qui concerne les bâtiments, outre l'entretien courant, les services se sont mobilisés à la piscine d'Artenay dès lors que l'ouverture était prévue le 31 mai 2025 :

- ✓ Les façades extérieures des vestiaires ont été rénovées ;
- ✓ Le muret et la rambarde de la terrasse ont été repeints.
- ✓ L'ensemble de ces travaux ont été réalisés par les agents d'Artenay et de la CCBL.

Au gymnase de Patay, la réfection de la toiture terrasse est en cours ainsi que la reprise du chéneau central.

En ce qui concerne l'agrandissement du gymnase de Chevilly, une réunion a été réalisée avec l'architecte pour la mise au point des attentes souhaitées.

Le projet de réalisation d'un gymnase à Artenay est en attente d'une décision sur la forme de la consultation (loi MOP classique ou Marché Global de Performance – estimation financière équivalente) ; l'objectif est de valider le programme prochainement (soit en CC le 26 juin soit en CC de septembre 2025).

En ce qui concerne la voirie :

Sur Chevilly, à la suite des dégradations de l'enrobé scintillant situé sur le carrefour de la RD2020 l'Allée du Château à Chevilly, Monsieur POTTIER (entreprise Eurovia) propose une rencontre avec Monsieur Jolliet en Mairie de Chevilly (réponse datée du 14 mai reçue le 20 mai)

Des travaux de petits entretiens seront réalisés sur les communes le territoire. Une réfection de la voirie Rte de Bucy-Saint-Liphard/Saint-Pérvy-la-Colombe sur la commune de Boulay les Barres va être réalisée en juin.

Monsieur le Président fait un point sur les affaires sociales à la demande de Madame Boissière, absente excusée.

29 avril 2025 : Le Relais Petite Enfance a organisé une sortie à la Maison de la Polyculture à Ormes. 7 assistants maternels et 20 enfants ont pu partir à la découverte des légumes et aromates du potager pour une visite sensorielle.

Il fait en suite le point sur les ateliers qui seront organisés le 3 juin à 18h concernant la CTG.

La Communauté de Communes a réceptionné 17 contributions avec vos projets/actions envisagés pour la CTG 2025-2029. Cela représente 79 projets sur lesquels vous souhaitez réfléchir, créer ou poursuivre la

réalisation. Afin de mettre en commun les différentes idées, de les arbitrer et de les hiérarchiser, la Communauté de Communes va animer des ateliers le 3 juin. Aussi, dans le but d'avoir le plus de visibilité possible sur vos projets, la liste a été envoyée aux services de la CAF pour connaître les actions qui sont finançables.

Monsieur le Président explique qu'il n'est pas trop tard pour participer. En venant à la réunion du 3 juin, vous pourrez participer et vous positionner sur des actions proposées, développer des partenariats ou encore envisager des actions similaires sur votre commune.

Monsieur Jolliet fait un point sur l'actualité du service Urbanisme/Habitat. Il aborde d'abord la modification simplifiée n°1 du PLUiH en évoquant le retour de la MRAE favorable reçu. La MRAE ne préconise pas d'évaluation environnementale à faire. Il fait ensuite un point sur le passage en CDPENAF le 27 mai (présence Président, Delphine Lumina et Caroline DELEGLISE). Monsieur Jolliet explique que 13 délibérations ont déjà été reçues de la part des communes.

En ce qui concerne l'habitat, Monsieur Jolliet explique que les difficultés perdurent au niveau national et que les fonds 2025 n'ont pas encore été débloqués. Par conséquent, depuis le 1.1.2025, aucun nouveau dossier n'a été agréé. Malgré cela, il y a une vraie urgence à déposer de nouveaux dossiers à l'agrément car dès l'ouverture de crédits à l'ANAH, les stocks de dossiers en attente très importants pour tout le département du Loiret vont consommer les fonds. Monsieur Jolliet fait part de ses interrogations concernant les dossiers qui seront déposés les 6 derniers mois de l'année. Il précise que l'avenant pour la prorogation de l'OPAH a été acté par l'Etat en avril (passage en commission au Département en juin en interne et en commission permanente en juillet).

Monsieur Jolliet explique ensuite que la construction neuve de logements repart sur notre territoire : 30 nouveaux logements ont été autorisés depuis début d'année et 54 PC pour nouveaux logements sont en cours d'instruction (notamment sur Gidy et Cercottes).

En outre, un atelier départemental de lutte sur la vacance des logements sera organisé suite à la visite du ministre du logement, pour faire redémarrer production de logements le 4 juin

Enfin, Caroline DELEGLISE est invitée à la présentation du PADD du PLUI-HD de Terres de Val de Loire le 4 juin prochain.

David Jacquet poursuit avec les actualités relatives à l'économie. Il remercie d'abord Camille Villanneau pour le travail effectué. Il fait ensuite un point sur le village d'entreprises et le parcours d'industries mis en œuvre au collège de Patay en septembre. Monsieur Jacquet évoque ensuite les prochains rendez-vous :

23 mai – Copil Territoire d'Industrie

3 juin – Rencontre des Commerçants et Artisans :

« Les Clés de la Visibilité Artisanales en ligne »

17 juin - Tours Artisans des Territoires par la CMA à Chevilly

Fabienne Legrand fait ensuite un point d'actualités concernant le cycle de l'eau.

En ce qui concerne l'eau potable et plus précisément l'interconnexion AEP Trinay/Villereau, la mise en service définitive a été réalisée ; aucun problème n'avait été rencontré à ce jour hormis le problème de chlore constaté aujourd'hui. 25 interventions ont été effectuées en régie et 4 par entreprise. En mai, ont été relevés les communes de Coinces, Bucy-Saint-Liphard, Villeneuve-sur-Conie, Lion-en-Beauce.

En juin, il sera procédé à la relève de Boulay-les-Barres, Bricy, Rouvray-Sainte-Croix, Gidy, Cercottes et Huêtre.

Madame Legrand fait ensuite un point sur l'assainissement, l'entretien des STEP et des réseaux, la réalisation de l'Analyse des Risques de Défaillance des systèmes d'assainissement des STEP. Madame Legrand explique qu'une vérification des documents est actuellement réalisée par Benjamin Landeau et Thierry Dazin. Les études de la future STEP sont en cours de réalisation par le bureau d'études SAFEGE. En ce qui concerne le refoulement Chevilly/Sougy, la tranche optionnelle 2 débutera en septembre 2025.

Madame Legrand sollicite de l'aide des communes pour que la relève soit plus rapide. Elle fait part ensuite du départ de Pascal Lavallée.

Louis-Robert Perdereau demande comment sont calculés les coûts des interventions réalisées par entreprise. Il souhaite savoir s'il s'agit d'un forfait ou d'une prestation horaire. Il a noté qu'une intervention assez simple avait duré 2h30 de plus que la norme pour ce type d'intervention. Patrice Voisin indique que les deux interventions sur Patay se sont très bien passées et qu'il n'a pas noté de dérive. Denis Reig souligne qu'un cahier des charges doit être respecté par l'entreprise. Alban Paillet souhaite disposer de la liste des interventions qui se sont déroulées sur sa commune. Monsieur Guillon aimerait avoir le coût des prestations réalisées sur Boulay les Barres.

Francine Moronvalle donne des explications sur les demandes formulées par l'ARS au sujet du contentieux nitrates européen. Elle revient sur le précontentieux puis sur la décision de passer en contentieux les UDI non conformes en avril 2023. Francine Moronvalle explique ensuite quel sera le retour fait à l'ARS dans les 15 jours.

Monsieur le Président fait ensuite un point sur la planification.

Monsieur le Président fait un point sur les ateliers mobilité organisés le 14 mai en mairie d'Artenay. Une synthèse a été réalisée par le cabinet. Un COTECH est en train d'être organisé puis COPIL se tiendra fin juin 2025.

En termes de projets ENR sur le territoire, le projet éolien de Villamblain avance bien (bientôt dépôt autorisation environnementale, création de haies à Lorency le long route communale pour insertion paysagère) et le Comité de projet a été organisé à l'initiative de SOLARVIA porteur de projet parc photovoltaïque sur ISDN de Chevilly à l'Hôtel communautaire le 22 mai à 14h avant le dépôt du PC (instruction 1 an par l'Etat)

La prochaine Equipe Projet PVD se tiendra à Patay le vendredi 23 mai.

Le rendu intermédiaire des études environnementales relatives à Chantopac est prévu le lundi 26 mai en visio

Le PETR a proposé une réunion de travail avec les communes concernant les actions inscrites dans le cadre du PETR. Cette réunion qui se tiendra mi-juin était destinée initialement aux secrétaires de mairie. Monsieur le Président souhaite que les maires y participent.

Monsieur le Président remercie par avance celles et ceux qui se sont mobilisés pour tenir le stand de la CCBL. Il reste encore deux créneaux où il y a seulement un « animateur » samedi 15h 18h et dimanche 12h 15h.

Monsieur le Président indique avoir signé le projet d'avenant aux PV Assainissement Gidy à la suite d'une nouvelle proposition signée de Benoit Perdereau reçue fin avril.

Monsieur le Président rappelle la visite de Monsieur le Secrétaire général le 3 juin pour un déjeuner de travail avec les élus à partir de 9h.

Enfin Monsieur le Président explique qu'un nouveau site internet est en cours d'élaboration et que la réunion de lancement se tiendra le 27 mai à 10h.

Au titre des questions diverses, Monsieur Baillon intervient pour faire un point concernant la sollicitation du fonds vert pour des actions inscrites au titre du PCAET.

Monsieur David demande qu'un point soit fait sur l'implantation de panneaux photovoltaïques sur le parking de la salle polyvalente/hôtel communautaire. Monsieur le Président propose qu'une présentation de la SEM Loiret Energie soit faite lors d'un prochain conseil communautaire.

Monsieur Greffin remercie le travail réalisé pour réduire les problèmes de chlore. Il indique que le nécessaire a été fait dès lors qu'il a été. Fabienne Legrand souligne que les tableaux électriques ont été changés.

Monsieur Reig demande des explications sur le dossier de la fibre. Monsieur le Président donne des précisions tout en rappelant qu'il est possible pour les habitants de contribuer et de choisir un autre process. Monsieur Guillon note que certaines fermes isolées ont été raccordées. Anne-Elodie Legrand s'interroge sur des différences constatées entre les communes. Pour Louis-Robert Perdereau, il y a eu une certaine forme de publicité mensongère sur la capacité à raccorder à la fibre, tous les habitants.

Plus personne ne souhaitant intervenir, la séance est levée à 21h09.